

# **B** R I G A N D S *de grands chemins dans les Basses-Alpes de l'an 8 à l'an 13*

J U G G E M E N T S  
R E N D U S P A R  
L E T R I B U N A L S P É C I A L  
D U D É P A R T E M E N T D E S B A S S E S - A L P E S ,

*EXTRAIT des Registres du Tribunal Spécial, du Département des Basses-Alpes.*

**• • • • • Votre série, lundi 30 mars 2020 • • • • •**

Première semaine. Acte I :  
Le crime du siècle (vendémiaire an 8)

## Premier épisode

---



■ Un crime abominable à Riez en l'an 8



C'est le crime du siècle finissant, dans le département des Basses-Alpes, Gvoire au-delà : dans la nuit du 22 au 23 vendémiaire (14-15 octobre 1799), onze personnes – vieillards, hommes mûrs et jeunes, femmes et enfants – sont massacrées dans la bastide – la maison de campagne - du citoyen Blanc, située sur le terroir de Riez. Un survivant : un enfant de trois ans ! Le crime est découvert par un « ménager », exploitant d'une bastide voisine, qui s'inquiétait de ne plus paraître personne » et qui voyait vaquer à l'abandon les animaux de la ferme.

Le souvenir de ce crime s'est estompé, chassé dans la mémoire par d'autres crimes : pour s'en tenir qu'au siècle dernier, la tuerie de Valensole en 1928, celle de Lardiers en 1936 – son auteur, âgé de 18 ans, tue sept personnes – et, plus près encore, le crime de Lurs, le 4 août 1952.

En mai 1947, une publication reproduisait la « plainte de Valensole » :

Là-bas à Valensole,  
Pays des farandoles,  
Sous le beau ciel du Midi  
Un crime odieux s'est accompli.

Mais nulle plainte pour le crime de 1799 ! Cet air ne fut pas chanté dans les rues et sur les places publiques.

En 1899, dans son étude sur le brigandage dans les Basses-Alpes, l'abbé Maurel insiste sur le drame qui, en cette fin de l'année 1799, a frappé la maisonnée ; il a d'ailleurs accès à des documents qui lui permettent, écrit-il, de connaître le nom d'au moins un des criminels et les circonstances de son arrestation.

De son côté, le ministre de la Police générale est choqué par le niveau criminel atteint ; il s'étonne auprès du commissaire central des Basses-Alpes – c'est le représentant du gouvernement, une fonction qui disparaît lorsque sera créé le corps préfectoral – de l'absence d'informations sur ses auteurs. Il lui écrit : « Ces scélérats étaient nécessairement nombreux et leur qualité d'étrangers n'aurait fait qu'éveiller plutôt l'attention sur leurs démarches ».

S'inspirant de ses lectures sur d'autres faits présentant des similitudes – la « manière d'opérer » des criminels –, l'abbé Maurel reconstitue la scène avant le drame : femmes, hommes et enfants de la maisonnée ont été surpris à l'heure du repas du soir.

Les autorités tentent d'arrêter cette bande après avoir battu la générale. Les gardes nationales de Riez et de Montagnac battent la campagne, en vain.



▶ **Demain : La scène de crime et les victimes**

▲ *Cliquer sur demain pour un accès direct*